



Les Chabotteries

Association des Chabot

N° 66 printemps 2024

RASSEMBLEMENT 21 SEPTEMBRE 2024
2, rue Furois, La Durantaye (Qc)
(Programme et formulaire d'inscription page 19)



Les Chabotteries est une revue quadrimestrielle publiée par l'Association des Chabot.

Adresse postale :

Association des Chabot
5 rue St-Denis
St-Charles-de-Bellechasse
Québec Canada G0R 2T0

Association des Chabot Site Internet :

www.association-chabot.com

Courriel :

info@association-chabot.com

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Rédaction, coordination, infographie et mise en page :

Marie-France Chabot (80)

Révision des textes :

Marie-France Chabot, (80)

Collaborateurs pour ce numéro :

Marcel Chabot (96)

Webmestre: Kaylyne Johnson

Alliée virtuelle: Mélanie Deblois

Hébergeur du site web: Likuid.com

Les textes publiés dans *Les Chabotteries* sont sous la responsabilité de leur auteur qui en demeure propriétaire. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans l'autorisation préalable de l'Association et de l'auteur.

Copyright © 2024 Association des Chabot

Conseil d'administration 2023-2024

- **Présidente et secrétaire par interm**
Marie-France Chabot (80)
- **Vice-président**
Jean-Marc Chabot (599)
- **Trésorier**
Louis-Georges Chabot (272)
- **Administrateurs**
Joanne Labrecque (595)
Claude Dion (596)

COTISATIONS À L'ASSOCIATION

Membre résidant au **Canada**

25 \$ CA 1 an

110 \$ CA 5 ans

Membre résidant **hors Canada**

35 \$ US 1 an

160 \$ US 5 ans

☞ Sommaire ☞

Mot de la présidente	3
L'heureuse/triste histoire d'Antoinette	4 - 7
David Chabot : amoureux du journalisme et de la radio	8-11
Politique de confidentialité	12-14
Émilie Chabot: une carrière en milieu culturel	15 - 18
Rassemblement du 21 septembre 2024: programme, formulaire et ordre du jour	19-20

Mot de la présidente



Chers membres de l'Association des Chabot,

Voici le premier de 3 numéros des Chabotteries de 2024. Comme la page titre l'indique, notre rassemblement 2024 aura lieu le **21 septembre, à La Durantaye**, à l'Église St-Gabriel transformée en **Centre multifonctionnel**. Construite selon les plans de David Ouellet, architecte et sculpteur, elle fut inaugurée en 1911. Selon le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, cette paroisse est née du détachement des rangs éloignés de Saint-Michel, de Saint-Charles et de Saint-Raphaël dont les habitants devaient faire plusieurs kilomètres pour assister aux offices religieux, par des chemins difficiles.

Soyez des nôtres pour participer à l'AGA, pour entendre l'histoire de la famille de **Jean-Marie Chabot et Marthe Fradette**, pour voir et peut-être acheter les œuvres des artisanes Chabot, pour voir et entendre une artiste de Bellechasse, « **la Culottée** », une conteuse et virtuose du violon. **Le programme détaillé, le formulaire d'inscription et l'ordre du jour sont aux pages 19 et 20.**

Le Conseil d'administration a été actif depuis septembre dernier, notamment en élaborant la Politique de confidentialité requise par la Loi 25 (voir page 12), en allant chercher plusieurs dizaines de renouvellement de membres et des commandites et aussi en préparant ce numéro de la revue et le Rassemblement du 21 septembre qui sera le 16^e depuis 2007. Vous en saurez plus durant l'Assemblée.

C'est avec regret, qu'on a pris acte de la démission d'Herman Chabot, qui siégeait au CA depuis septembre 2022. Son agenda professionnel chargé rendait difficile sa participation. Il faut dire qu'il est un expert fort sollicité dans un domaine de pointe: la mécanique automobile électrique. En plus, il a perdu ses deux parents le 27 décembre 2023. Son père, André, et sa mère Laurette, âgés de 96 ans et mariés depuis plus de 75 ans. Nous le remercions de sa participation et lui réitérons nos sincères condoléances.

En lisant la revue, vous serez ému par l'histoire d'**Antoinette Chabot** de St-Lazare, telle que rédigée par Marcel Chabot: un mélange de chance et de malchance, de résilience et de solidarité, tels qu'on les connaît dans nos familles. Vous découvrirez le parcours inspirant de **David**, un fier Chabot, dont les ancêtres vivaient à Montmagny depuis le début du XIX^e siècle et ont ensuite émigré en **Abitibi** en 1933, participant ainsi au mouvement de colonisation d'alors. David est journaliste et animateur à Radio-Canada/radio en Abitibi. Aussi, dans la rubrique **Les Jeunes Chabot**, vous ferez la connaissance de ma nièce **Émilie** qui, notamment grâce au théâtre, à sa persévérance et aux études universitaires qu'elle a poursuivies, fait carrière en milieu culturel et est devenue Directrice du développement et de la programmation au Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal.

Bonne lecture et à bientôt

Marie-France Chabot, présidente.

L'heureuse et triste histoire d'Antoinette



Par Marcel Chabot (96)

Remarques liminaires

C'est de la bouche de maman Eugénie que j'ai appris, tout jeune enfant, cette histoire bien triste de l'accident dont avait été victime Antoinette, l'une des sœurs de mon père, Alphée. Bien sûr, le récit qu'elle en faisait m'a beaucoup impressionné. Si bien que, devenu adulte, j'ai voulu la raconter. Elle comportait toutefois des zones d'ombre intrigantes : comment une toute jeune campagnarde avait-elle pu surmonter une telle épreuve sans un soutien important? À l'hôpital, elle avait bénéficié de soins et de traitements, selon toute apparence, de premier ordre; elle avait obtenu, à la suite d'une poursuite intentée, une compensation substantielle lui permettant de vivre à l'aise; elle avait bénéficié d'une prothèse sophistiquée qui masquait presque totalement son handicap. J'ai donc jugé nécessaire de faire intervenir, dans le

récit, un bienfaiteur qui lui aurait apporté aide et soutien, un bienfaiteur amoureux, peut-être... Cette mise au point faite, tous les faits présentés dans le présent article sont réels comme les rapportèrent les journaux La Presse et The Gazette le lendemain de l'accident. Seul le bienfaiteur supposé est un personnage de fiction.

C'était il y a très longtemps, en 1915, au siècle dernier. Née le 3 décembre 1892, tante Antoinette était âgée de 24 ans lorsqu'elle a été victime d'un grave accident à Montréal, au coin des rues Saint-Hubert et Ontario. Antoinette était la huitième d'une famille qui devait compter 16 enfants, lorsque le dernier, Albert, est né en 1906. Quatre d'entre eux étaient décédés entre 1899 et 1904, au moment où toute la famille était partie s'établir aux États-Unis, à Somersworth dans le New Hampshire. Alors âgée de 11 ou 12 ans, Antoinette avait été témoin de tous ces décès. C'est alors qu'elle avait eu l'occasion, à l'école, et surtout au contact de compagnes de jeu, d'apprendre à parler anglais. Au retour, elle n'eut d'autre choix que de participer aux travaux de la ferme, d'assister sa vaillante mère et de s'occuper de ses frères plus jeunes. Mais l'argent manquait toujours.

Et il fallait que chacun et chacune fasse sa part. Ainsi quand elle eut 16 ans, elle commença à faire des projets pour partir en ville et trouver un travail. Sa mère, à qui elle avait confié son souhait, se souvint d'une parente qui habitait Montréal. Celle-ci voulut bien accueillir cette nièce débrouillarde, vaillante et un peu bilingue. Ainsi, au printemps de l'année 1911, alors qu'elle avait atteint 18 ans, son père la conduisit à la gare de Saint-Charles où elle prit le train pour cette nouvelle aventure. Sur place, étant donné sa prestance et son entregent, elle n'eut pas de peine à dénicher d'abord une place de domestique. Ses patrons, ayant noté son aisance à distraire, amuser et même instruire les enfants, n'hésitèrent pas à lui confier souvent la garde de leurs deux jeunes marmots. À l'été 1913, une annonce, parue dans *La Presse*, attira son attention. Le grand magasin **Dupuis Frères** recherchait une vendeuse attrayante et dynamique, et si possible parlant anglais, pour son rayon de lingerie féminine. La candidate devait avoir de l'expérience, mais Antoinette se dit qu'il ne coûtait rien de tenter sa chance.

Le cadre qui la reçut ne parut pas d'abord disposé à retenir sa candidature. Attrayante, ça elle l'était, mais bien jeune. Toutefois, son aisance à répondre à ses questions, sa vivacité d'esprit, son tact, sa voix engageante, pleine d'affabilité, le convainquirent qu'il s'agissait là d'une postulante intéressante. Deux jours plus tard, elle trônait derrière le comptoir des dessous et des accessoires affriolants pour dames. Son succès fut immédiat. Elle apprit qu'il se nommait René-Richard, ce monsieur chic qui l'avait interviewée. Mais les employés, surtout les jeunes femmes, le surnommaient *Rich*. Il était l'un des directeurs du magasin. Elle l'apercevait souvent à l'étage qui l'observait, mine de rien. Quelque temps plus tard, l'ayant mandée à son bureau, il la félicita pour son travail impeccable et l'invita à sortir avec lui un jour prochain, à sa convenance. Interdite, elle ne sut lui répondre sur-le-champ.

Quoique jeune et inexpérimentée, naïve même, elle comprenait que s'engager dans une relation avec un patron n'était pas sans risque. Elle le trouvait beau et élégant. Sa moustache finement taillée, ses yeux marrons perçants, sa chevelure légèrement ondulée, lui donnaient belle allure. De plus il était certainement riche.

Mais souhaitait-elle s'aventurer dans une liaison qui serait une source de contrariétés, de tracas et de chagrins? D'un autre côté, avait-elle le choix de le décevoir?

Elle aimait son travail. Ses gages surpassaient, et de loin, ceux de ses emplois passés. Ses aptitudes pour la vente étaient reconnues, mais elle comprenait maintenant que l'empressement de Monsieur était dicté par un autre motif.

Quelques temps après, elle dînait avec lui dans un restaurant chic de l'ouest de la métropole. Elle s'attendait à ce qu'il lui fasse la cour. Elle ne s'était pas trompée. Mais il le fit avec élégance, délicatesse, retenue, en évitant de la heurter. Il ne lui cacha pas cependant que sa beauté, son esprit primesautier, sa courtoisie, l'avaient frappé dès le jour de l'interview et que depuis il rêvait de la courtiser, mais qu'il respecterait son souhait et elle n'avait pas à craindre quelque répercussion négative, en cas de refus.

Antoinette savait, pour avoir entendu les cancons répandus par la gent féminine du magasin, que Monsieur Rich était un gentil playboy, amateur de bonne chère, de bons vins, adepte des courses hippiques et automobiles. Malgré cela, elle se laissa faire la cour et charmer par ses bonnes manières, sa galanterie, sa prévenance, ses attentions. Et bientôt elle répondit à ses avances et accepta de l'accompagner dans ses nombreuses sorties. Et puis, lorsqu'ils furent plus intimes, il loua un appartement non loin du magasin où ils pourraient se rencontrer. À vrai dire, dès le début, cet homme lui avait plu et il n'en fallait pas davantage pour qu'elle en tombe amoureuse.

Jusqu'à ce soir fatal (le 5 juillet 1915), alors qu'elle revenait de faire des courses, une voiture vint la happer sur le trottoir où elle déambulait vers son domicile, rue Saint-Hubert. Tel que le rapporta le journal La Presse, le lendemain, le spectacle était horrible. La voiture l'avait acculée contre un poteau, lui broyant la jambe droite. On la transporta dans une pharmacie tout près où on lui prodigua les premiers soins. Puis, on la conduisit à l'hôpital Notre-Dame, rue Sherbrooke, où les médecins durent prendre la terrible décision de lui amputer immédiatement la jambe droite réduite en charpie. Un moment son état fut considéré comme désespéré mais elle survécut, devant toutefois subir plus tard d'autres interventions qui eurent comme effet d'hypothéquer gravement sa longévité. Et dire qu'elle prévoyait quitter la ville deux semaines plus tard pour visiter sa famille à l'occasion de ses vacances annuelles.

Pendant plus de deux ans, Rich s'occupa d'elle, s'assurant qu'elle recevait les meilleurs soins à l'hôpital. Il intenta pour elle un procès en dommages (voir note) qui lui rapporta une somme suffisante pour qu'elle puisse vivre sans avoir à se morfondre pour gagner son pain. Il fit aussi confectionner pour elle une prothèse assez sophistiquée pour lui permettre de se déplacer sans que son amputation soit trop apparente. Et survint le jour où elle dut prendre une décision difficile. Elle en était venue à la conclusion qu'elle ne pouvait plus imposer à Rich, cet homme qu'elle aimait, sa condition de femme infirme. Ce n'était pas qu'il ait montré quelque dépit à ce sujet ou fait quelque remarque désobligeante, au contraire. Il ne cessait, toujours empressé, de l'encourager et de pourvoir à tous ses besoins. **Note:** (*Selon La Gazette du 9 mai 1916, la somme réclamée à J.L. Warren était de 16582\$*).

À l'été 1918, alors qu'il devenait de plus en plus certain que la maudite guerre allait enfin se terminer, Antoinette fit part à Rich de sa ferme intention de quitter Montréal pour son village natal, Saint-Lazare, dans le comté de Bellechasse. Entre-temps, elle était revenue habiter son appartement où elle bénéficiait des soins d'une jeune religieuse infirmière serviable, Sœur Sainte-Aimée-des-Anges. C'est grâce à l'intervention de Rich, qu'elle avait été à ses côtés, à l'hôpital, dès le lendemain de son accident. La réaction qu'elle avait anticipée à l'annonce de son départ, ne se manifesta pas. Il y eut des larmes, mais partagées, l'un et l'autre comprenant que l'éloignement constituait la meilleure façon de conserver intact leur amour. Il n'avait duré que peu, mais n'avait été assombri, à vrai dire, que par un seul nuage, rouge, couleur du sang. C'est Rich qui s'occupa de son retour à destination, chez ses parents.

Là, elle eut droit à un accueil rempli d'émotions qui la réconforta. Dès le lendemain, elle prit possession de la petite maison que sa mère avait louée pour elle au village. Elle avait décidé de vivre seule, de façon autonome. Mais comme la nouvelle avait circulé qu'elle était financièrement à l'aise, elle attira l'attention de nombreux jeunes hommes en quête d'une compagne. Bien sûr, son infirmité faisait réfléchir, mais cela ne semblait pas un frein, surtout que le bruit courait que son espérance de vie était compromise. C'est alors que son oncle Laurent lui fit part de l'intérêt que lui portait un jeune homme, un peu plus âgé qu'elle, dans la mi-trentaine, Joseph Blouin. Il était sérieux et assez aisé, ayant hérité de son père, Anselme, de la boutique de forge située à côté du magasin général. Sobre, honnête, expert dans son métier, il jouissait d'une réputation sans reproche. À défaut d'être un Beau Brummell, il lui ferait un compagnon fidèle et attentionné. Antoinette accepta sa demande en mariage qui eut lieu le 18 juin 1919 dans l'église paroissiale. Sa mère Aurélie s'était montrée un peu réticente à cette union. Pourtant, jusqu'à son décès, survenu le 26 mai 1923, à l'âge de 30 ans, il est notoire qu'elle fut traitée par son époux avec beaucoup d'égards. Presque tous les soirs d'été, lorsque la température était clémente, il l'amenait faire la tournée des rangs dans un tilbury tiré par une pouliche fringante. Antoinette s'occupait de ses vieux parents et de sa sœur Joséphine, dont la santé s'était détériorée. Ses jeunes enfants affectionnaient beaucoup cette tante qui leur apportait des sucreries et n'oubliait pas le jour de leur anniversaire. Joséphine devait quitter ce monde avant elle, le 21 octobre 1920, à 37 ans. Dévastée, elle apporta son aide à son mari, Wilfrid Couture, laissé veuf avec 7 jeunes enfants. Quoique fragile, elle surmontait assez bien son infirmité. Sous ses robes amples, sa claudication était quasi imperceptible. C'est au début de l'année 1923 que ses forces déclinèrent rapidement, la médecine n'y pouvant rien. Les premiers merles s'égosillaient dans les buissons quand elle s'éteignit, le 26 mai.

FIN

David Chabot : un amoureux du journalisme et de la radio

Par Marie-France Chabot (80)

David Chabot vient d'avoir 45 ans. Il est né à La Sarre, en Abitibi, le 18 mars 1979, et il s'y est marié le 31 juillet 2004 avec Isabelle Béchar, à Ste-Anne de Roquemaure, petite municipalité près du Lac Abitibi. Ils ont 5 filles (Béatrice, Adèle, Eugénie, Éléonore et Madeleine). David est diplômé du **programme de Radiodiffusion du Collège La Cité d'Ottawa**. Il est journaliste et animateur radio. Il raconte que cela provient d'une passion de jeunesse: « C'est le micro qui m'a toujours fasciné. Plus jeune, j'étais annonceur-maison à l'aréna de Ste-Germaine-Boulé. Par la suite, j'ai démarré une petite entreprise de discothèque mobile que j'ai opérée pendant une quinzaine d'années. Au départ, m'inscrire au programme de radiodiffusion était pour moi une façon de cheminer dans cette voie. Je rêvais d'animer sur les ondes des radios musicales. Rapidement toutefois, je me suis découvert une passion pour le journalisme. J'aurai donc toujours eu un profil de journaliste-intervieweur et je n'ai finalement jamais vraiment animé d'émission musicale ».



Il a amorcé sa carrière de journaliste-animateur le 13 décembre 2000 à CHEF 99,9 FM de Matagami. Il semble que ça a été une expérience très riche: « Me retrouver à la radio de Matagami aura été pour moi un vrai privilège. Cette station venait tout juste d'entrer en ondes et tout était à faire. Pendant plus d'une année, j'ai été l'unique employé de la station. Ça donne une bonne idée de l'ampleur du défi! Animer l'émission du matin, couvrir le conseil municipal le soir et générer la programmation musicale font partie de la longue liste de tâches à effectuer. C'est aussi à Matagami que j'ai rencontré ma conjointe. »

Plus tard, il a animé l'émission du matin de Radio Bellechasse, CFIN FM (aujourd'hui PASSION FM), de 2002 à 2004. La carrière fait ainsi son petit bonhomme de chemin : « De son côté, l'équipe de Radio Bellechasse m'aura permis de développer mes aptitudes en journalisme. Le territoire à couvrir était aussi beaucoup plus grand. Mon émission s'appelait "Au sud des ponts". On se disait très fier de couvrir un territoire s'étendant de la frontière américaine au fleuve St-Laurent. Ce que je retiens de mes expériences de Matagami et de Lac-Etchemin c'est la proximité avec nos auditeurs. La radio communautaire est sans doute celle qui nous offre la plus grande proximité avec ceux qui nous écoutent. »

Depuis 2010, David travaille pour Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue. Appelé à comparer son expérience entre les stations privées et Radio-Canada, il répond : « Travailler dans les médias privés implique une plus grande pression de performance. Plus on performe, plus on est écouté; plus on est écouté, plus grand sont nos revenus publicitaires. Des performances qui ne sont pas à la hauteur impliquent souvent des coupes dans les budgets. Alors qu'à Radio-Canada, notre principal souci est celui de bien faire. Nous sommes conscients que nous faisons partie d'un service public que la population s'offre. Nous souhaitons donc offrir un service d'information à la hauteur, de qualité et davantage fouillé même si parfois cela implique un peu plus de travail et un peu plus de temps. ». Depuis 2011, il y anime l'émission matinale « **Des matins en or!** ». C'est apparemment un beau défi, notamment pour les lève-tôt : « Je suis en ondes de 6h00 à 9h00. Je suis tout à fait conscient de la chance que j'ai de pouvoir faire ce boulot dans ma région. Nos auditeurs nous font une place quotidienne dans leur routine matinale. Je prends un réel plaisir à leur présenter l'actualité du matin, ce qu'ils ont manqué pendant qu'ils dormaient, ce dont leur journée sera faite... C'est une chance en or! Très tôt, je fais la lecture des principaux quotidiens et je termine ma préparation. Habituellement, tout ça se déroule entre 4h30 et 6h00. Ensuite, s'amorce notre quotidienne d'affaires publiques. Notre matinale est un marathon où s'enchainent les chroniques et les entrevues d'actualité. Lorsqu'on quitte les ondes à 9h00, on amorce la préparation du lendemain. Ça implique de communiquer avec nos invités et d'effectuer la recherche appropriée pour les sujets que nous souhaitons traiter. »

Invité à préciser ses **valeurs**, comme journaliste, il affirme : « J'aime les discussions franches et animées mais toujours dans le respect. J'aime bien penser que les journalistes sont les gardiens de la démocratie, de l'intérêt public et du bien commun. J'aime challenger les idées préconçues, les arguments faibles. Je déteste les discours vides, j'ai horreur de la "bullshit"... Je crois fermement que les journalistes doivent rapporter les faits, les analyser en toute impartialité et équité. J'aime penser que nous offrons à nos auditeurs ce dont ils ont besoin pour se faire leur propre opinion afin de prendre leurs propres décisions.

Je lui ai aussi demandé ce que ça signifie pour lui d'**être un Chabot**. Sa réponse est la suivante: « Être un Chabot, pour moi, est **synonyme de force**. Nous ne sommes pas si nombreux dans notre coin du Québec. Mes ancêtres sont des **défricheurs**, des fonceurs, des audacieux, **des gens qui ont le bonheur facile et qui veillent à celui des autres**. C'est un honneur de porter leur nom et je le fais avec fierté! ».

Justement, parlons maintenant de ses ancêtres. Selon notre banque de données Brother's Keeper, son arrière-grand-père s'appelait Magloire Chabot. Il est né le 6 mars 1878, à St-Thomas-de-Montmagny. Sa première épouse, Célestine Gaudreau, née le 1^{er} mars 1885, est décédée jeune, le 24 avril 1911. Magloire s'est remarié le 21 janvier 1913 avec Ernestine Gendron. Il est devenu veuf une 2^e fois en 1930. Trois ans plus tard, en 1933, à l'âge de 55 ans, il déménageait en Abitibi, à Ste-Germaine-Boulé. Il y décédera le 20 mai 1944. Pour sa part, le grand-père de David, Ulric Chabot, né le 2 août 1916 (décédé le 10 septembre 1999), avait 17 ans lorsqu'il est arrivé à Ste-Germaine-Boulé, en 1933. Neuf ans plus tard, à 26 ans, il a épousé Marguerite Bégin, le 22 juillet 1942. Ils ont eu 10 enfants, dont Michel, né le 8^e. Ils y ont exploité une ferme laitière. .

Pour sa part, le grand-père de David, Ulric Chabot, né le 2 août 1916 (décédé le 10 septembre 1999), avait 17 ans lorsqu'il est arrivé à Ste-Germain-Boulé, en 1933 avec son père. Neuf ans plus tard, à 26 ans, il a épousé Marguerite Bégin, le 22 juillet 1942 (à droite sur la photo). Ils ont eu 10 enfants, dont Michel. Ils y ont exploité une ferme laitière. Le père de David, Michel Chabot (8^e enfant d'Ulric), est né le 2 juin 1955 à Ste-Germain-Boulé. Il s'est marié le 2 juillet 1977 avec Estelle Pellerin, native de Roquemaure. Ils ont eu 4 enfants dont David est l'aîné. Michel a exploité la ferme familiale, en prenant la relève d'Ulric

David et sa fratrie ont grandi sur cette même ferme. Ses sœurs Julie et Andréanne sont devenues éducatrices en service de garde, l'une à St-Denis-sur-le-Richelieu et l'autre à La Sarre. La ferme appartient aujourd'hui à son frère Jean-Philippe. C'est une entreprise agricole prospère, comparable aux autres entreprises de production laitière du coin.



En fin de compte, une famille d'abord implantée pendant plusieurs générations à St-Thomas de Montmagny (depuis 1812), a émigré, comme bien d'autres, en Abitibi en 1933, pour y défricher la terre. Maintenant là depuis 3 générations (presque 100 ans), la famille s'est enracinée et continue d'y vivre. Comme on l'a vu aussi, David, un fier Chabot, y mène une vie rayonnante avec sa belle petite famille.



Rouet géant de Ste-Germaine-Boulé. Ce monument a été érigé en 1983 pour commémorer le 50e anniversaire de fondation de la municipalité. Il est aujourd'hui un symbole du village. Le grand-père de David, Ulric Chabot, faisait partie de l'équipe de concepteurs.

AU SUJET DE SAINTE-GERMAINE BOULÉ :

Plusieurs résidents de l'endroit, dont la grand-mère de David, Marguerite Bégin, venaient de la paroisse de Ste-Germaine-du-Lac-Échemin. Or, peut-être parce qu'ils étaient nostalgiques de leurs origines, ils ont dédié la paroisse à Sainte Germaine, la même sainte Germaine choisie par Mgr C.F. Baillargeon en 1867 pour devenir la patronne de la jeune paroisse de Lac-Échemin. La sainte, née Germaine Cousin, fut canonisée la même année.

Quant à l'autre moitié du nom, à savoir « Boulé », c'est la désignation qui fut donnée au premier bureau de poste de l'endroit, en l'honneur de Mgr Auguste Boulet (à son baptême Auguste Boulé), le père du grand mouvement de colonisation et président de la société diocésaine de colonisation. C'est en 1932 qu'y débute la colonisation. En 1933, lorsque Magloire et Ulric Chabot arrivent, il y a un mouvement soutenu d'arrivées de nouveaux colons et c'est le début officiel de la nouvelle paroisse.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En suivi des obligations qui ont été attribuées par la Loi 25, et tel qu'annoncé dans le numéro 65 de la revue, voici la **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ** qui a été adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 avril 2024. Vous êtes invités à en prendre connaissance et à nous communiquer vos questions et vos observations.

Elle sera aussi insérée au site web de l'Association.

« Introduction »

La présente Politique (ci-après «Politique») donne suite à la Loi 25 : *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection de renseignements personnels dans le secteur privé* (projet de loi 64 de 2021).

Elle a pour objectif de démontrer l'engagement de l'Association des Chabot (ci-après l'Association) envers le respect des renseignements personnels de ses membres et de les informer de la façon dont l'Association collecte et gère leurs renseignements personnels, le tout en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et ses règlements afférents.

1. Principes généraux et exceptions

L'Association reconnaît le caractère confidentiel des renseignements personnels de ses membres et s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour en protéger la confidentialité.

L'Association ne donne pas, ne vend pas et ne loue pas les renseignements personnels de ses membres à quiconque.

Dans le cadre de ses activités, l'Association peut être amenée à collecter des renseignements personnels. Elle doit les protéger et ne les utiliser que pour les fins associatives, dans les limites permises par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (ci-après la Loi).

Cependant, le quatrième alinéa de l'article 1 de la Loi précise que la Loi ne s'applique pas à la collecte, la détention, l'utilisation ou la communication de matériel généalogique à une fin d'information légitime du public.

2. Définitions

« **Renseignement(s) personnel(s)** » : signifie tout renseignement concernant une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

« **Tiers** » : signifie toute personne physique ou morale qui n'est pas membre de l'Association.

« **RPRP** » : responsable de la protection des renseignements personnels

3. Portée et application de la Politique

Cette Politique s'applique à tous les renseignements personnels des membres de l'Association. Elle est mise en place conformément aux principes suivants :

Le consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels, doit être obtenu des membres, à moins que la loi ne l'exige pas;

L'Association informe les membres des fins pour lesquelles et des moyens par lesquels elle collecte les renseignements personnels, que ce soit avant ou pendant la collecte;

L'Association ne collecte que les renseignements personnels nécessaires aux fins associatives, soit la gestion de la liste des membres de l'Association, l'envoi de communications aux membres et la constitution de la banque de données généalogiques de l'Association.

L'Association n'utilise et ne communique les renseignements personnels qu'aux fins pour lesquelles ils ont été collectés;

Un membre peut refuser de fournir son consentement à la collecte d'un renseignement personnel le concernant, ou le retirer en tout temps après l'avoir fourni;

L'Association conserve les renseignements personnels de ses membres seulement pendant la période nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles ils ont été collectés.

4. Collecte des renseignements personnels

L'Association est susceptible de collecter un certain nombre de renseignements personnels concernant ses membres, y compris :

- les renseignements d'identification notamment le prénom, le nom de famille, le lieu et la date de naissance, la date de mariage (s'il y a lieu);
- les coordonnées incluant l'adresse postale complète, l'adresse courriel, le numéro de téléphone et la langue préférée;
- les renseignements généalogiques concernant les ascendants et les descendants, avec leurs dates et lieux de naissance, de mariage et de décès.

5. Utilisation des renseignements

L'Association n'utilise les renseignements personnels de ses membres qu'aux seules fins auxquelles ils ont été collectés. L'Association utilise les renseignements personnels pour les fins suivantes :

Identification : identifier un membre et vérifier l'exactitude de ses renseignements personnels.

Communication :

- a) communiquer avec un membre, par téléphone, par courriel, par la poste ou autrement par l'intermédiaire du site web de l'Association;
- b) répondre aux questions et demandes des membres et/ou assurer un suivi;
- c) envoyer aux membres la revue de l'Association, des messages, des infolettres, des mises à jour, des notifications et des alertes de sécurité, le cas échéant;
- d) envoyer aux membres des messages transactionnels (comme des rappels de renouvellement de cotisation et des confirmations);
- e) déterminer l'admissibilité d'un membre et lui permettre de s'inscrire, de participer, de confirmer son inscription aux réunions, rassemblements ou événements administrés par l'Association.

6. Conservation

L'Association ne conserve les renseignements personnels des membres que durant la période raisonnablement nécessaire pour accomplir ce pour quoi ils ont été recueillis.

Même si une personne cesse d'être membre de l'Association, l'Association peut conserver les renseignements généalogiques la concernant dans sa banque de données. La banque de données généalogiques n'inclut ni courriels, ni de numéro de téléphone ou de cellulaire, ni l'adresse complète des personnes.

7. Exactitude des renseignements personnels et correction des données

Il est de la responsabilité de chaque membre de fournir à l'Association une mise à jour de ses renseignements personnels, s'il y a lieu. L'Association n'est pas responsable des conséquences d'une absence de mise à jour des renseignements personnels d'un membre.

8. Mesures de protection

L'Association prend des précautions raisonnables dans le but de protéger les renseignements personnels de ses membres contre les fuites, contre une destruction accidentelle, une perte accidentelle, le vol de même que contre la consultation, la communication, la reproduction, l'utilisation ou la modification non autorisée.

- L'accès aux renseignements personnels des membres de l'Association n'est accordé qu'au président, au secrétaire et au trésorier membres du Conseil d'administration et au responsable du comité de généalogie, c'est-à-dire à des administrateurs qui doivent raisonnablement les connaître dans le cadre de leurs fonctions.
- Aucun renseignement personnel concernant des membres de l'Association ne se retrouve sur le site web de l'Association, sans leur consentement, sauf les avis d'élection d'administrateurs et les avis de décès des membres.
- Des procédures spécifiques ont été mises en place pour éviter et gérer au besoin les incidents de sécurité dans les meilleures conditions possible. La personne qui exerce la responsabilité de RPRP s'assure de leur efficacité.
- Tout incident de rupture de confidentialité de renseignements personnels est répertorié et signalé à la Commission d'accès à l'information, le cas échéant.

9. Accès aux renseignements personnels

Tout membre en règle peut soumettre une demande d'accès écrite à la personne responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) de l'Association, Marie-France Chabot, en vue d'examiner et de corriger, le cas échéant, les renseignements personnels que l'Association a recueillis à son sujet, par courriel à l'adresse suivante mfchabot@sympatico.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Marie-France Chabot, RPRP
 Association des Chabot
 1961 boulevard René-Lévesque-ouest
 Québec QC G1S1X8

Tout membre peut décider de cesser de recevoir des communications de l'Association en ne renouvelant pas sa cotisation à échéance ou en se désabonnant au moyen du courriel ou de l'adresse postale ci-haut indiqués. À cette occasion, l'Association pourra demander au membre concerné de s'identifier de manière satisfaisante. Dans ce cas, toute information fournie sera utilisée uniquement à cette fin. »

Adopté le 11 avril 2024.

**LE RENOUELEMENT
 DE LA CARTE DE MEMBRE
 EST MAINTENANT À LA MÊME DATE POUR TOUS.**

1^{er} JUIN

RENOUVELEZ MAINTENANT

25\$/ 1 an (2025) 50\$/ 2 ans (2026) 110\$/ 5 ans (2029)

Allez sur notre site web et cliquez sur ce lien:

<https://association-chabot.com/produit/adhesion/>

Chronique « Les jeunes Chabot »

ÉMILIE CHABOT: UNE CARRIÈRE EN MILIEU CULTUREL

Émilie, ma nièce, est née en septembre 1981 à St-Félicien (Lac-St-Jean). Elle est la fille aînée de feu mon frère Mario (1955-2008) et de Christine Beaudoin. Elle est la petite fille de Léopold Chabot et Madeleine Labrecque et l'arrière-petite-fille de Louis Chabot et Priscilla Labrecque. Elle détient un Baccalauréat en Cinéma-Communication (Université de Montréal 2006), un D.E.S.S. en Gestion d'organismes culturels (HEC Montréal 2008) et un certificat en Gestion philanthropique (Université de Montréal 2016).

Depuis 2021, elle occupe le poste de Directrice du développement et de la programmation au Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal. Elle dirige une équipe de dix (10) personnes. Le Quartier des spectacles est un territoire à concentration forte d'activités culturelles qui couvre un kilomètre carré au centre-ville de Montréal (dont la Place des arts). Ça inclut 82 lieux de diffusion culturelle : salles de spectacles, musées, galeries d'art, etc. Le Partenariat a pour rôle de gérer et d'animer 8 espaces publics extérieurs qu'il doit rendre vivants, hiver comme été, en complément des 50 festivals qui se déroulent à longueur d'année, sur le territoire. Il s'agit de s'assurer qu'il y a continuellement des activités gratuites offertes au public qui y circule. On veut en augmenter la fréquentation et s'assurer d'en faire une carte de visite pour Montréal aux plans local, national et international.



MFC : Qu'est-ce qui dans ta famille, durant ta jeunesse, a contribué à la professionnelle que tu es devenue?

ÉC : J'étais une enfant timide et j'ai eu la chance, grâce au Service des loisirs et de la culture de St-Félicien, de découvrir le théâtre. Grâce à l'expérience artistique, j'ai pu apprendre à dépasser ma gêne. J'étais aussi très sensible; un poème, une peinture, un film venait me chercher. Ce n'est pas pour rien que j'ai évolué vers des fonctions dans le milieu culturel puisque ça a été très salubre pour moi et j'en suis très reconnaissante. Je me souviens qu'un groupe de citoyens qui se sont connus dans les activités de loisirs de la Ville, avait décidé de fonder une troupe de théâtre à but non lucratif. J'avais alors 14 ans. J'ai même fait partie du conseil d'administration de la troupe. Au début ce n'était que du théâtre d'été, mais ça a évolué par la suite. C'est ainsi que de fil en aiguille, j'ai eu connaissance qu'une troupe de Roberval recrutait de jeunes comédiens pour jouer des rôles dans des reconstitutions historiques à Val-Jalbert, durant l'été. J'y ai joué un rôle de religieuse enseignante dans l'École du village.



(Photo: Sœur Ste-Émilie et trois élèves, été 1998)

MFC : Au cours de ta carrière, tu as eu des statuts d'emploi précaire. Comment as-tu vécu l'insécurité financière dans ce cheminement ?

ÉC : Dans ma famille, l'argent, on ne parlait pas vraiment de ça. Je ne savais pas combien mes parents gagnaient, mais on ne manquait de rien. Je n'ai jamais ressenti d'insécurité. À un moment, j'ai dû emprunter; mais ça n'a jamais été une source de souci. Pour moi, ce qui était important, c'était de participer à un projet auquel je croyais, que ce soit via un travail autonome ou salarié, ce n'était pas un problème. Maintenant, comme maman, je suis plus préoccupée de la sécurité financière.

MFC : Quel a été ton premier emploi rémunéré dans le domaine culturel ?

ÉC : En sortant de l'université, en 2006, j'ai travaillé pour une Fête de quartier dans Côte-des-Neiges. J'ai eu divers contrats assez courts et éphémères. Mais ma première vraie « job », ça a été aux Éditions du Boréal. Je travaillais à la promotion des auteurs; je coordonnais leur présence dans des événements, comme des séances de signature dans les salons du livre, à travers le Québec et aussi ailleurs.

MFC : C'est par la suite que tu as travaillé pour Wapikoni-mobile?

ÉC : Oui. Mais entre-temps, j'ai voulu développer mes compétences comme gestionnaire et je me suis inscrite au D.E.S.S. en Gestion d'organismes culturels, aux HEC à Montréal. Dans ce cadre, je me suis intéressée à la fonction de producteur et ça m'a menée à Wapikoni-mobile. C'est une caravane qui se promène d'une communauté autochtone à l'autre pour y faire du cinéma et de la musique avec les jeunes. La roulotte elle-même est transformée : à l'intérieur, il y a un studio d'enregistrement et tout le matériel pour pouvoir tourner des films et enregistrer de la musique sur place. Dans chaque endroit visité, la caravane restait durant 4 semaines. À la fin du séjour, la musique et les films qui avaient été créés par les jeunes, sous la direction des animateurs, étaient présentés à la communauté locale. J'y ai travaillé en 2009-2010 comme coordonnatrice au financement et au développement des partenariats publics et privés.

MFC : Qu'est-ce que tu as appris de cette expérience et qui t'est encore utile aujourd'hui?

ÉC : C'est que dans un projet, tu peux avoir différents interlocuteurs qui vont chacun s'intéresser à un angle particulier; tu dois donc pouvoir décortiquer le projet et le maîtriser pour pouvoir capter toutes ses parties et ensuite pouvoir intéresser des partenaires potentiels. Par exemple, Wapikoni c'était à la fois une occasion de travailler en prévention du crime, une façon de travailler des compétences transférables à l'emploi, de développer une signature artistique et l'expression culturelle chez les jeunes. Donc, dans ce cas-là comme dans tout autre, tu dois pouvoir développer différentes conversations avec différents interlocuteurs pour développer le plein potentiel du projet et le financer. C'est très important et cela m'est encore très utile aujourd'hui.



Quand on développe un projet au Quartier des spectacles, c'est pareil. Tout au long du processus, on « éprouve » le projet auprès de différents interlocuteurs. Par exemple, l'arrondissement a des préoccupations comme la cohabitation sociale, le climat de sécurité. Il faut avoir cela en tête et se demander aussi quelle portion du projet va, elle, répondre aux attentes du Conseil des arts et des lettres, comme mettre en valeur la relève.

MFC : Est-ce que l'emploi que tu occupes actuellement répond à tous tes besoins professionnels? Est-ce épanouissant?

ÉC : J'aime beaucoup ce que je fais; il y a constamment de la nouveauté ; on est collés sur des enjeux urbains à multiples facettes. Avec les changements climatiques : il y a la place des aménagements verts, les projets de recherche, le verdissement et l'agriculture urbaine. Sur le plan de la cohabitation sociale et du volet culturel, on doit essayer de composer avec les intérêts de ceux qui ont acheté un condo à fort prix et les autres dont les conditions de vie sont plus difficiles, ceux qui vivent dans la rue. Il faut constamment se renouveler, réfléchir, se concerter avec les associations commerciales, les festivals, les universités. On doit faire une forme de médiation dans la mixité des fonctions du quartier. Il n'y a pas une journée qui est plate ici.

MFC : Tu as une petite fille de 7 ans, Juliette, comment composes-tu avec les horaires?

ÉC : Il y a deux facettes dans mon horaire de travail. Le jour, les comités, la planification, etc. Pour leur part, les projets ont des lancements en soirée. J'ai deux soirées par semaine où je suis disponible pour aller voir des lancements de livres, de pièces de théâtre, etc. Ça se gère, car ça se planifie; ce n'est pas à l'improviste

MFC : Quelle est la place de l'humour dans ta vie et ton travail?

ÉC : Mon père utilisait beaucoup l'humour pour dédramatiser les situations; je ne suis pas une comique, mais je suis une grande admiratrice de tout ce qui est blague et dédramatisation. Je suis un excellent public et je fais aussi beaucoup d'auto-dérision. Je ris de moi-même avec mes collègues. Je ne suis pas intouchable. Mes employés me taquinent. Il faut en rire: ça nous rend plus humains.

MFC : Tu donnes des conférences et des formations. Dans le futur, te verrais-tu par exemple enseigner à l'Université?

ÉC : Je n'ai jamais pensé à cela. J'ai donné de nombreuses formations, notamment sur l'art de développer des argumentaires, d'identifier des donateurs, des organisations avec lesquelles faire des partenariats... J'aime redonner; je suis très généreuse dans le contenu; je me mets dans la peau de la personne qui débute; j'essaie de dire ce qui répond le mieux à ses besoins, de donner des outils.

MFC : Quels sont tes rêves professionnels?

ÉC : Pour moi, dans quelques années, je me verrais bien porter une organisation au complet sur mes épaules, dans un poste de DG. Mais il faudrait que la mission de l'organisme soit en adéquation complète avec mes valeurs; mais je ne suis pas pressée.

MFC : Est-ce que ça veut dire quelque chose pour toi, être une Chabot?

ÉC : Oui, ça veut dire quelque chose. J'ai toujours senti chez les Chabot, dans la famille de mon père, une forte **chaleur humaine, beaucoup d'amour, de solidarité**. Je savais que quand j'allais chez mes grands-parents Chabot, je ressentirais une grosse vague de chaleur, que je sortirais de là avec beaucoup de soutien, qu'on pouvait compter les uns sur les autres. C'est un **groupe tissé serré** où on peut se toucher, s'embrasser, se serrer dans les bras. Chez les Chabot, il n'y a **pas de filtre, ni de tabou** par rapport à l'humanité, l'intégrité. Avec eux, on peut se déposer, être **accueilli sans jugement**.

Merci Émilie. Bonne continuation.

**PROGRAMME DU RASSEMBLEMENT et ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024
CENTRE MULTIFONCTIONNEL, 2, RUE FUROIS, LA DURANTAYE QC**

HORAIRE ET PROGRAMME

- 9h00 : Accueil et inscription, café. Animation surprise**
Visite des **exposants** : **artisanat** par des Chabot; table de **généalogie**; des archives des **Chabotteries** (2007-2024), etc.
- 10h30 : « Une Famille se raconte » : famille de Jean-Marie Chabot et Marthe Fradette**
- 11h15 : Assemblée générale** (Ordre du jour page 20)
- 12h00 : Un verre à la « santé » de l'Association**
Buffet chaud par **Délices quotidiens**
- 13h30 : Spectacle de La Culottée : Valérie Bilodeau**
conteuse et violoneuse
- Tirage moitié-moitié**
- Animation** et reprise de la visite des exposants



Inscription et Repas : 30\$/ Membre ; 35\$/ Non-membre

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
(remplir et photocopier ou photographier)**

Prénom et nom des participant-e-s de votre groupe	30\$ Membre	35\$ Non-membre
_____	()	()
_____	()	()
_____	()	()
_____	()	()

PRIX TOTAL À PAYER : _____ \$

LE PAIEMENT TOTAL PEUT ÊTRE EFFECTUÉ DE 2 FAÇONS AVANT LE 6 SEPTEMBRE:

1. Virement Interac à l'attention du trésorier: lgchabot@association-chabot.com et lui envoyer copie de votre **formulaire d'inscription** à son adresse courriel.

Ou

2. Envoi postal : Faire parvenir votre **chèque** à l'ordre de « **Association des Chabot** » et le **formulaire** à: **Louis-Georges Chabot, 228 du Méandre, Lévis, QC, G7A 5A6**

Au besoin, contacter la présidente : 418-952-2386 ou mfchabot@sympatico.ca



PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

21 SEPTEMBRE 2024 à 11h15

- 1. Nominations à la présidence et au secrétariat de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2023**
- 4. Rapport des activités 2023-2024**
- 5. États financiers 2023-2024**
 - a. Présentation et acceptation des états financiers vérifiés**
 - b. Présentation du budget 2024-2025**
 - c. Nomination du vérificateur pour 2024-2025**
- 6. Élection aux postes vacants du Conseil d'administration:** un secrétaire et un administrateur.
 - a. Nomination d'une personne à la présidence d'élections**
 - b. Mises en candidatures**
 - c. Vote (s'il y a lieu)**
- 7. Questions diverses**
- 8. Clôture de l'assemblée**

PS: de nouveaux points pourraient s'ajouter d'ici le 21 septembre

Étiquette adresse

POSTES CANADA

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Association des Chabot

5 rue St-Denis St-Charles de Belleecharse

Québec Canada G0R 2T0

IMPRIMÉ-PRINTER PAPER SURFACE